

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 48 (1977)
Heft: 7: Pages financières et économiques

Artikel: L'économie a besoin de confiance
Autor: Halm, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'économie a besoin de confiance

Allocution présidentielle de M. F. HALM,
président de l'Union centrale des associations patronales suisses,
présentée lors de l'assemblée des délégués du 1^{er} juin 1977, à Lausanne

L'expérience de ces derniers mois n'a cessé de confirmer le principe selon lequel la récession ne peut véritablement être surmontée et stabilisée que par le renforcement des investissements sur le marché intérieur et le développement des exportations. Malgré les symptômes de relance si souvent conjecturés, le redressement économique ne s'est pas manifesté sensiblement jusqu'ici ; le fléchissement de l'activité économique, puis la récession, se sont poursuivis. Cette restructuration est même approuvée par de nombreux milieux et présentée comme un signe positif d'assainissement économique.

Redimensionnement

Contrairement à cette opinion, il faut bien admettre que la restructuration à elle seule ne suffit pas pour réenclencher le processus d'expansion ; la cure d'amaigrissement est assurément nécessaire si des structures sont inadaptées et dépassées, si l'appareil de production est démesuré par rapport aux besoins à long et moyen termes, ou si une adaptation aux conditions compétitives différentes sur le plan international l'exige. La fermeture totale ou partielle d'entreprises, la compression de leur organisation et de leur offre, les licenciements et tout ce que recèle encore l'euphémisme de restructuration ne représentent, en somme, que des mesures de nature défensive, destinées à survivre. Ce n'est pas par ce moyen que l'on pourra surmonter la récession et ses conséquences.

L'emploi dans tous les secteurs de notre économie a diminué au cours de la pé-

riode 1975-1976 d'environ 11 %. On peut estimer qu'environ 340 000 emplois ont dû être supprimés, faute de commandes. Les problèmes sociaux en relation avec cette régression ont pu être résolus en général de façon satisfaisante — à quelques exceptions près — et dans une ambiance calme. Le nombre des chômeurs inscrits n'a pas sensiblement dépassé la limite du 1 % de la population active ; ce coefficient modeste du chômage ne doit cependant pas faire illusion sur les incidences du processus de restructuration pour les entreprises : la suppression de ces emplois implique également une perte de substance considérable, de plusieurs milliards. Ces capacités de production immobilisées par manque de commandes et de travail, auxquelles d'ailleurs aucune assurance chômage ne prête son secours, alourdit considérablement les charges des entreprises et continueront à les alourdir par le fait notamment qu'une grande partie de ces emplois ne pourront plus être repourvus, même si la récession devait être surmontée. Par suite de la restructuration, l'effectif des étrangers exerçant une activité lucrative a diminué de 230 000 personnes en trois ans ; ces départs sont probablement pour une grande part irréversibles. Le potentiel de main-d'œuvre en Suisse, en cas de redressement économique, ne pourra donc être porté au niveau atteint dans le passé ; les conséquences en résultant doivent être prises en considération par les employeurs dans le contexte actuel de leurs prévisions. Elles doivent aussi mener à repenser la politique économique et sociale, pour autant que dans ce dernier domaine, on est disposé à admettre certaines vérités amères.

Si l'inflexion de l'activité économique devait persister, notamment si l'emploi devait accuser une forte régression, ces incidences négatives ne manqueront de s'accroître progressivement. Il est évident que ce processus de régression ne peut être évité pour certaines entreprises, par exemple là où les innovations techniques d'une certaine importance permettent l'utilisation plus intense des procédés de production automatiques, là où la structure des besoins s'est profondément modifiée sur le plan national ou international, soit encore que la situation des prix ait également subi de profondes modifications. D'ailleurs, de telles compressions partielles de l'emploi se sont toujours produites, même dans les années de surchauffe au rythme d'expansion accéléré. Elles seront aussi nécessaires à l'avenir, en raison même du dynamisme inhérent à l'activité économique. Il ne convient donc pas d'accepter sans réserves la restructuration générale actuelle, dès lors que ce phénomène touche tous les secteurs de l'économie nationale. Ses effets pour l'avenir sont beaucoup plus graves qu'un examen superficiel ne le laisse supposer.

Les programmes de relance n'ont que des effets limités.

Dans ce contexte, il n'est nullement demandé à l'Etat de maintenir le niveau actuel de l'occupation par des programmes de travaux publics ou par des subventions aux investissements et aux exportations. Il est nettement apparu au cours des derniers mois que les moyens dont dispose l'Etat dans sa politique de l'emploi ne sont opérants que dans une mesure assez restreinte. Des mesures prônées avec éclat pour stimuler le marché de l'emploi n'ont été que des impasses fort onéreuses. La plupart des Etats, dont la Suisse, ont introduit des programmes de travaux publics et des mesures tendant à stimuler l'activité générale ; mais dans la majorité des cas, elle n'ont eu pour effet que de ralentir ou de stabiliser le processus de régression. Il est vrai que le freinage de la tendance

régressive doit être considéré comme un important succès ; car il permet de gagner du temps et de la place pour procéder à des reconversions adéquates. Cependant, il ne s'en est pas dégagé des forces d'expansion véritables. Il manquait à toutes ces mesures un élément pour assurer un succès décisif ; elles n'étaient pas de nature à inspirer confiance dans l'avenir à l'économie et au peuple, ni aux producteurs ou aux consommateurs.

L'économie se base sur la confiance et la crédibilité. Une politique clairement délimitée et dont les priorités sont nettement accusées crée cette crédibilité bien plus que ne le ferait une politique d'opportunisme, qui risque d'être renversée par de nouvelles circonstances imprévues. L'entrepreneur doit être à même de prévoir les actions de l'Etat et de les intégrer comme constante dans ses projets. Un parlement qui ne cherche pas constamment à imposer de nouvelles charges aux entreprises, mais qui manifeste de la compréhension en raison de l'âpreté de la concurrence tant sur le plan national qu'international, contribue à créer cette confiance et, par conséquent, les bases d'une relance économique. Certains groupes sociaux ne contribuent certes pas à résoudre les problèmes présents et futurs en qualifiant l'employeur d'exploiteur et de « tireur de ficelles » — en lui assignant a priori le rôle de bouc émissaire — et en exigeant que ses décisions soient limitées par un véritable réseau de contrôles de l'Etat ou des syndicats, voire même qu'elles soient directement axées sur l'autorité d'organismes politiques. Si l'on veut susciter la confiance dans l'avenir, l'entrepreneur doit avoir aussi la garantie que lui soit toujours octroyée une marge suffisante pour prendre lui-même les décisions nécessaires à l'entreprise, et que les règles fondamentales du marché libre restent à la base de notre système d'Etat. Les défaillances individuelles ne doivent pas être le prétexte pour réclamer un changement immédiat du régime.

Etat social et Etat supersocial

Il existe un grave risque qu'en raison des transformations nées de la récession, l'Etat s'engage dans une politique financière et économique inconséquente. Pour susciter la confiance dans l'avenir, les employeurs exigent logiquement que l'Etat concentre ses activités sur ce qui est absolument nécessaire. Bientôt, près de la moitié du revenu national suisse va passer dans les caisses de l'Etat, de ses entreprises et des assurances sociales ; si de grands efforts ne sont pas entrepris pour maintenir dans des limites plus étroites que précédemment ce mécanisme gigantesque de répartition, peu efficient par sa nature même, il ne sera plus besoin de grandes actions politiques pour étatiser ou socialiser les entreprises et les hommes. Il conviendrait de ne pas ignorer le risque qu'un Etat social et complaisant mène au même résultat.

Il n'existe pas de pays où l'Etat ait pu juguler la récession et relancer le processus dynamique du redressement économique en amplifiant ses interventions, prescriptions, ordonnances et interdictions, ou en imposant des charges plus lourdes aux entreprises. Mais il existe maints Etats où l'énergie créative a été étouffée par la bureaucratie étatique et les décrets promulgués à un rythme toujours plus effarant, ou bien c'est l'esprit d'initiative qui a été sacrifié aux puissances politiques. Il en est résulté une détérioration funeste du climat économique et social, menaçant de ruiner non seulement l'économie, mais aussi la démocratie. Quelques extrémistes seulement en Suisse désirent sciemment cette évolution rétrograde, que l'on peut observer en Italie par exemple. Ce groupe ne sera pas en mesure de transformer radicalement notre système législatif, économique et social, son action n'ayant qu'une résonance insignifiante auprès de notre peuple, attaché à ses convictions démocratiques ; mais un risque infiniment plus grave consiste en ce que nous abandonnions nous-mêmes peu à

peu les principes fondamentaux de l'économie libre et de la démocratie par une confiance illimitée dans l'omnipotence de l'Etat et la croyance que tout est réalisable en matière économique. Ce risque serait aggravé par l'abandon de notre sphère individuelle de liberté, par manque d'autodiscipline ou de sens des responsabilités propres, même si l'on croyait ainsi adopter une attitude progressiste. La formule : « A chacun selon ses besoins » au lieu de : « A chacun selon son travail » restera un rêve irréalisable.

Confiance et stabilité

Pour venir à bout de la récession, l'économie a besoin de confiance et de stabilité. Stabilité n'est pas synonyme d'immobilisme ; elle n'est pas non plus le maintien de toutes les structures résultant d'une époque ou d'une région déterminée. La stabilité doit être assimilée au respect des principes fondamentaux régissant l'Etat et l'économie. Nous ne sommes pas indissolublement attachés à des structures traditionnelles, mais nous ne désirons pas non plus rejeter les valeurs éthiques qu'elles contiennent.

L'inflation systématique et persistante qui, il y a peu d'années, minait la stabilité de la valeur de l'argent et constituait un risque grave pour l'Etat, l'économie et la société, a été conjurée à temps. Il convient aujourd'hui de veiller à ce que l'on ne prenne pas la récession comme prétexte pour supprimer d'autres valeurs. Nous sommes convaincus qu'il existe un étroit rapport de causalité entre la concertation sociale et la stabilité politique de notre pays. Les extrémistes qui veulent renverser notre système social par des méthodes révolutionnaires le savent pertinemment : ils s'attaquent d'abord à l'entente sociale en la discréditant ; ils s'en prennent à la coopération basée sur le principe de la bonne foi entre partenaires sociaux, prêchent la lutte des classes et condamnent la paix du travail ; leur intention manifeste est de

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
COURTEMAICHE	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard 066 66 19 93
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique - Salles pour ban- quets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Oscar Broggi 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
LAJOUX	HÔTEL DE L'UNION Chambres confortables - Salles pour ban- quets et sociétés - Cuisine campagnarde	Famille R. Etique-Nayner 032 91 91 18
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	Famille Tony Loetscher 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi 032 93 10 37

1821

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J.-ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	Jean Marty 038 51 36 51
PLAGNE	HÔTEL DU CERF Cuisine soignée - Confort	Mme N. Gros- jean-Fischer 032 58 17 37
PORRENTRUUY	BUFFET DE LA GARE Le restaurant des gourmets et des gour- mands de tous les pays	R. et M. Romano 066 66 21 35
PORRENTRUUY	HÔTEL TERMINUS Hôtel avec douches - Bains - Lift - Restau- rant français - Bar - Salle de conférence Discothèque	L. Corisello- Schär 066 66 33 71
LES RANGIERS	HÔTEL DES RANGIERS Salles pour banquets - Mariages - Sémi- naires - Chambres tout confort - Cuisine soignée	Famille Chapuis-Koller 066 56 66 51
SAIGNELÉGIER	HÔTEL BELLEVUE Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aména- gés pour séminaires - Tennis - Prix spé- ciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages - Cham- bres tout confort, très tranquilles	M. Jolidon- Geering 039 51 11 21/22
SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella 039 41 25 46
TAVANNES	HÔTEL DE LA GARE Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Salle de bains - Douche	Famille A. Wolf-Béguelin 032 91 23 14
VENDLINCOURT	HÔTEL DU LION-D'OR Chambres confortables - Salles pour ban- quets - Cuisine campagnarde	Huguette et Jean-Marie Helg 066 74 47 02

saper les fondements mêmes de l'Etat. On ne comprend donc pas très bien pourquoi certains milieux brandissent la menace de grèves ou veulent rompre l'entente sociale non seulement pour les motifs précités, mais aussi pour faire valoir leurs revendications comme la réduction des heures de travail dans une période précisément de recul économique. Peut-être que leur motivation consiste encore à faire preuve de dynamisme social. Mais ils oublient qu'un Etat, désorganisé par des conflits de travail, ne sera jamais un Etat progressiste, social et démocratique ; au contraire, des valeurs humaines essentielles y sont anéanties.

Le patronat continuera à respecter les principes de la concertation sociale et de la paix du travail. Il est tout disposé à reconnaître les syndicats et à les favoriser, dans la mesure où ceux-ci manifestent leur ferme intention de respecter le principe de bonne foi et d'observer leurs engagements contractuels. Mais les employeurs n'exposeront pas l'existence économique de leurs entreprises au nom de la paix du travail, ils ne compromettront pas les bases mêmes du marché libre, et n'abandonneront pas leurs collaborateurs aux intérêts collectifs d'une organisation extérieure. Le patronat est conscient d'être appuyé dans ses efforts pour maintenir la paix du travail par le peuple suisse qui, dans sa grande majorité, préconise une coopération pacifique entre partenaires sociaux, condition sine qua non de la stabilité politique et sociale de notre pays.

A ce propos, il conviendrait de rappeler à ceux qui soupçonnent les associations d'être des puissances occultes, que le maintien de la paix du travail suppose l'existence d'associations solides, tant syndicales que patronales. La convention conclue en 1937 dans l'industrie des machines qui, pendant des dizaines d'années, a été à la base de notre évolution sociale et qui est considérée à l'étranger presque comme une marque de qualité pour notre pays, aurait été impensable sans l'existence de fortes associations.

Les organisations professionnelles ont aussi leur rôle

C'est l'usage actuellement dans bien des milieux d'accuser les associations de machinations et d'intrigues obscures et antidémocratiques. Même des professeurs et des publicistes sérieux sont parfois tentés de les vouer aux gémonies. Ces attaques sont souvent à l'adresse exclusive d'associations patronales et économiques, bien que la puissance politique que représentent les syndicats soit infiniment plus forte. Nous tenons donc à préciser que les associations patronales sont parties constitutives et indispensables de notre système économique et social ; aucun autre organisme ne pourrait les remplacer. Ni l'Etat ni les partis politiques ne seraient en mesure d'assumer leurs tâches. La politique patronale qui est déterminée après consultation des membres et qui s'exprime par le canal des associations, est un élément du contexte politique et pluraliste de notre pays. Nous ne prétendons pas représenter l'ensemble du peuple, ni être en possession de l'unique vérité politique ; nous ne cherchons pas, non plus, en tant qu'associations patronales, à obtenir la majorité lors des élections en vue d'assumer le pouvoir politique. Dans une société pluraliste, les associations peuvent légitimement défendre des intérêts partiels. Ces intérêts des divers secteurs méritent d'être écoutés ; car une politique globale pondérée n'est possible que s'ils sont pris en considération. Nous devons nous opposer résolument à ceux qui prétendent que seuls les partis politiques sont qualifiés pour former l'opinion et représenter la volonté populaire. Tant que l'Etat peut intervenir si abondamment, soit par la législation, soit par ses propres activités, dans la vie des entreprises, les associations d'employeurs sont tenues de jouer un rôle actif dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de cette législation. On s'efforce actuellement par tous les moyens d'entraver ou d'affaiblir ce droit légitime de représentation par les associations. En

fait, l'autorité de l'administration s'en trouverait renforcée. Or, une démocratie authentique a besoin des organisations pour articuler les différentes opinions et révéler des intérêts divers ; c'est à cette condition qu'elle est réelle, que les affaires deviennent transparentes et que l'Etat est gouvernable.

La voie suisse vaut bien celle des autres

Notre pays et notre économie ont surmonté bien des épreuves. Par rapport à l'étranger, nous sommes très souvent cités comme modèles pour nos conquêtes matérielles, notamment pour l'aisance de l'existence, la sécurité sociale et la stabilité de notre monnaie. Mais aussi, on nous envie souvent pour la coexistence pacifique d'opinions opposées, de langues et d'intérêts différents. Ce n'est certes pas une intelligence supérieure ou une meilleure compréhension des interdépendances que nous devons ces solutions typiquement suisses ; une meil-

leure perception globale des rapports en raison même de la petitesse de notre pays, le sens des compromis pragmatiques et la disposition délibérée à apprendre des erreurs commises en ont été probablement des facteurs beaucoup plus déterminants. La recherche du dialogue a également joué un rôle décisif, l'interlocuteur étant considéré comme une personne à part entière et non comme le représentant d'un système quelconque. La récession n'a pas submergé ces bases, qui permettent de résoudre « à la suisse » les problèmes en suspens. Nous en déduisons l'espoir justifié que notre pays continuera à s'engager dans la voie qui lui est propre et s'efforcera de résoudre ses problèmes conformément à ses structures. Le patronat, pour sa part, est décidé à poursuivre cette voie à laquelle nous devons des décennies de paix et de prospérité.

Journal des associations patronales